

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 /18

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Retrait de délégation de fonctions à un conseiller municipal

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,
- **Vu** l'arrêté N°2020/174 du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Rénald CORBERAND pour la sécurité des biens et des personnes et la prévention de la délinquance

ARRETE

Article 1 : La délégation de fonctions donnée par l'arrêté susvisé à Monsieur Rénald CORBERAND conseiller municipal, est rapportée.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Madame la Trésorière de la commune
- L'intéressé

Article 3 : Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Commune

A PULNOY, le 14 février 2023

Le Maire,

Marc OGIEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20230214-ARR182023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023